

# INFORMATION SUR LA PROTECTION DES MAJEURS ET LA TUTELLE FAMILIALE



*Nul n'est censé ignorer la loi...*

La réforme sur la protection juridique des majeurs a rappelé que ce sont prioritairement les familles et subsidiairement la collectivité publique qui doivent prendre en charge les personnes vulnérables.

L'UDAF du Rhône, forte de son expérience en tant qu'association familiale gestionnaire de services à la protection des majeurs, met au service de tout public son savoir-faire et ses expériences en la matière.

## A ce titre, elle propose :

### **Des séances d'informations collectives**

Afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, l'UDAF propose régulièrement, à Lyon, des séances d'informations gratuites:

- Pour les familles qui s'interrogent sur l'opportunité d'une mesure de protection et la mise en place de cette mesure.

- Pour les tuteurs et curateurs familiaux déjà désignés qui recherchent des conseils pour remplir au mieux leur mission.

- Pour les professionnels ou les particuliers : toute personne en recherche d'information sur les aspects légaux et humains de la protection des majeurs.

Des documents techniques seront remis gratuitement aux participants.

Les informations sont délivrées en toute indépendance.

### **Un espace dédié sur le site de l'UDAF**

Cet espace contient des fiches techniques qui présentent les différentes mesures, des informations pratiques, ainsi qu'une foire aux questions recensant les réponses aux interrogations les plus fréquentes des tuteurs familiaux.

### **Des permanences aux tribunaux de Lyon et Villeurbanne**

En partenariat avec d'autres associations tutélaires, l'UDAF propose aux familles en charge d'une mesure, de rencontrer un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Ce professionnel qualifié pourra leur apporter un soutien technique ainsi qu'une aide à la formalisation des requêtes et / ou démarches administratives.

**Questions - contact -inscriptions :**  
**[tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr](mailto:tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr)**

**Union Départementale  
des Associations  
Familiales**

12 bis rue Jean-Marie  
Chavant – LYON 7ème  
M° Saxe-Gambetta  
04.72.76.12.12  
[www.udaf69.fr](http://www.udaf69.fr)

# INFORMATION SUR LA PROTECTION DES MAJEURS ET LA TUTELLE FAMILIALE



## Séances d'information gratuites

Une seule séance (environ 2 heures) permet de répondre à l'ensemble de ces questions :

- ❖ Qu'est-ce qu'une personne vulnérable ?
- ❖ Quand doit-elle être protégée ?
- ❖ Comment mettre en œuvre une mesure de protection ?
- ❖ Qui peut l'exercer ?
- ❖ Missions et responsabilités des tuteurs familiaux.

OCTOBRE 2016 : Jeudi 13 Oct. à 18H00.

DÉCEMBRE 2016 : Mercredi 7 Déc. à 10H00 et Jeudi 15 Déc. à 18H00.

### Lieu:

**UDAF du Rhône**

12 bis rue Jean-Marie  
Chavant – LYON 7ème

M° Saxe-Gambetta

04.72.76.12.12

[www.udaf69.fr](http://www.udaf69.fr)

**Questions - contact -inscriptions :**  
[tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr](mailto:tuteursfamiliaux@udaf-rhone.fr)

*Les séances peuvent être organisées en extérieur  
à la demande de votre organisme (se renseigner)*